



**Food and Agriculture
Organization of the
United Nations**



**World Health
Organization**

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Agenda Item 3.2, 4, 5 and 12

CX/AFRICA 19/23/CRD6

**JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME
FAO/WHO COORDINATING COMMITTEE FOR AFRICA**

Twenty-Third Session,

Nairobi, Kenya, 02 – 06 September 2019

COMMENTAIRES DU SENEGAL

POINT 3.2 CX/AFRICA 19/23/4 : L'AVENIR DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS: CONCLUSIONS DE LA PREMIERE CONFERENCE INTERNATIONALE FAO/OMS/UA SUR LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET DU FORUM INTERNATIONAL SUR LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET LE COMMERCE – SUITE À DONNER

Contexte: Suite à la conférence D'ADDIS ABEBA (12 et 13 février 2019) et forum de Genève (23 et 24 avril 2019) sur la SSA organisés par la FAO, OMS l'OMC et l'UA,

Le CCAFRICA est invité à:

- Déterminer dans quels domaines de la sécurité sanitaire des aliments il faudra intervenir au cours des dix prochaines années;
- définir le rôle des États Membres (individuellement ou au sein d'un groupe régional), de la FAO et de l'OMS et/ou d'autres parties prenantes, ainsi que les initiatives concrètes que ces différents acteurs pourront mener;
- indiquer les délais prévus dans chaque domaine.

Le Sénégal propose d'inclure les domaines d'activités suivantes :

N°	Domaines dans lesquels des mesures doivent être prises	États Membres (individuellement ou au sein d'un groupe régional)	FAO/OMS	Autres parties prenantes	Délais
01	Mise en place d'un système d'alerte régional	Mise en place d'un système de collecte et d'analyse des données SSA	Appui à la Création d'une plateforme régionale d'échange des informations	Communautés économiques régionales	2021
02	Appui à la production d'avis scientifique -Création de comités nationaux d'experts scientifiques -création d'un comité régional d'experts -Etudes scientifiques sur les risques liés aux aliments de grande consommation	Mise en place de structures chargées de l'évaluation des risques	Accompagnement des états membres	Secteur privé Universités Consommateurs Communautés économiques régionales	2020-2021
03	Instauration au sein des universités de départements d'analyse des risques en SSA (évaluation, gestion et communication)	Validation des programmes et reconnaissances des diplômes	Accompagnement des états à la mise en œuvre (moyens matériels, financiers, logistiques et didactiques)	Producteurs, industriels et consommateurs	2021

N°	Domaines dans lesquels des mesures doivent être prises	États Membres (individuellement ou au sein d'un groupe régional)	FAO/OMS	Autres parties prenantes	Délais
04	Renforcement des capacités des laboratoires d'analyse des denrées alimentaires	Engagement des états et mise en place d'un programme d'agrément des labos.	Accompagnement du processus d'accréditations	Gestionnaires de labos, industriels doivent être capacités	2021
05	Création de l'Autorité africaine de SSA	Création de structure nationale de coordination	Appui à la création et au fonctionnement de l'Autorité	Communautés économiques régionales	
06	Application des directives et normes relatives au contrôle des aliments de rue.	Les États doivent être sensibilisés pour une application correcte des directives et normes sur les aliments de rue. Encadrement de l'alimentation vendue sur la voie publique.	Accompagnement des états pour une vulgarisation des textes : séminaire sous régional et amélioration de l'environnement de vente des produits sur la voie publique	Les Associations de Consommateurs doivent être sensibilisés et mis à niveau pour une application correcte sur le terrain	2020
07	Enquêtes sur les habitudes alimentaires et les modes de consommation des populations afin de mieux cerner les urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments.	Les États membres doivent être sensibilisés pour une prise en charge des actions à mener.	Accompagnement des états dans le traitement des données recueillies. Accompagnement logistique.	Les Associations de Consommateurs doivent aider à faire les enquêtes sur le terrain.	2020

➤ **POINT 4: UTILISATION DES NORMES DU CODEX DANS LA REGION: DOCUMENT CX/AFRICA 19/23/6**

Contributions du Sénégal sur les Questions qui Peuvent Orienter L'action du Secrétariat du Codex dans:

❖ **La prochaine enquête qui sera : Quels domaines d'activité du Codex aimeriez-vous voir traités dans de futures enquêtes?**

Dans les prochaines enquêtes, le Sénégal aimerait faire figurer les points suivants :

- Quels sont les degrés d'implication des industriels et consommateurs dans le processus d'élaboration des normes codex ;
- Quels impacts financiers et sanitaires de l'application des normes codex dans les produits agroalimentaires.

❖ **Évaluation des normes du Codex**

Les réponses du Sénégal aux questions ci-dessous sont les suivantes :

Dans quelle mesure vous paraît-il possible de répondre à des enquêtes annuelles sur l'utilisation des normes du Codex?

Faire une planification annuelle des enquêtes et des réponses aux enquêtes étalées entre 2 années :

- Envoyer les questionnaires 3 mois avant le début de l'année ;
- Date de clôture des réponses 31 Janvier de chaque année.
- Dépouillement fin février

- Publication résultats 31 mars.

Quelles mesures conviendrait-il de prendre pour accroître le taux de réponse aux enquêtes?

Sensibilisation et capacitation des membres des comités nationaux codex

➤ POINT 5: QUESTIONS DÉCOULANT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX

- Paragraphes 6 et 7, c'est-à-dire quels sont les obstacles à une participation active aux groupes de travail électroniques dans leur pays ou dans la région ?

Commentaires :

Nous pensons que le principal obstacle pour une participation active aux GTE des comités codex pour les pays francophones comme le senegal: c'est le problème de la langue .En effet ce sont l'anglais et/ou l'espagnol qui sont la plupart du temps choisis comme langue d'échange et ceci entrave à notre avis la capacité d'analyse et d'expression sur les questions traitées.

- Paragraphes 26 à 31 - Vérifiez les modifications rédactionnelles apportées à la norme; Proposer un amendement basé sur la norme ARSO à la section mise en évidence aux paragraphes 26 à 31.

Commentaires :

- Paragraphe 27 : La catégorie 1^a correspond à la première catégorie (Catégorie I) et la catégorie 1^b correspond à la deuxième catégorie (Catégorie II). Nous proposons pour plus de clarté la reformulation du Tableau 1 : Critères de qualité comme suit :

Caractéristiques		Beurre de karité non raffiné	
<u>Catégorie I^a</u>		<u>Catégorie II^b</u>	
Limite maximale		Limite minimale	Limite maximale
Teneur en eau (%)	0,05	0,06	0,2
Acides gras libres (%)	1	1,1	3
Indice de peroxyde (milliéquivalents d'oxygène actif/kg d'huile)	10	11	15
Impuretés insolubles (% m/m)	0,09	0,1	0,2

Les limites de ces facteurs descriptifs essentiels de composition et de qualité du beurre de karité non raffiné générique peuvent sembler très larges, avec une gamme étendue de valeurs entre les valeurs minimales et maximales, car ces descripteurs tiennent compte de la variation réelle des caractéristiques trouvées en beurre de karité de toutes les zones de production.

- a. Le beurre de karité non raffiné de première catégorie peut répondre aux besoins de la consommation directe;
- b. Le beurre de karité non raffiné de seconde catégorie peut répondre aux besoins de l'industrie alimentaire (confiserie, chocolat, huile alimentaire, ou comme base pour des margarines).

- Paragraphe 28

La norme CEDEAO sur le beurre de karité non raffiné (ECOSTAND4 :2013) n'a pas défini la composition en acides gras du beurre de karité non raffiné alors que la norme Africaine sur le beurre de karité non raffiné l'a définie. Dans cette norme africaine, la teneur en acide linoléique (C18 :3) est inférieure à 1% de même que l'avant-projet de norme UEMOA sur le beurre de karité non raffiné.

Nous pensons que c'est une erreur lors de la reproduction du tableau de la composition en acides gras de la norme africaine dans la norme régionale CXS 325R-2017.

Le Sénégal propose de corriger la teneur en acide linoléique conformément à la teneur fixée dans la norme africaine ARS-SHEA B 2011

Acide linoléique : <1

Tableau 3: Tableau 1: Composition en acides gras du beurre de karité non raffiné déterminée par chromatographie gaz-liquide à partir d'échantillons authentiques (exprimée en pourcentage des acides gras totaux).

Acide gras	% des acides gras totaux
Acide laurique (C 12:0)	< 1
Acide myristique (C 14:0)	<0,7
Acide palmitique (C 16:0)	2 – 10
Acide palmitoléique (C 16:1)	<0,3
Acide stéarique (C 18:0)	25-50
Acide oléique (C 18:1)	32-62
Acide linoléique (C 18:2)	1-11
Acide linoléique (C 18:3)	<u>≤1</u>
Acide arachidonique (C 20:0)	<3,5

➤ **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR CX/AFRICA 19/23/15 : DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES DIRECTIVES RELATIVES A L'HARMONISATION DE LA LEGISLATION SUR LES DENREES ALIMENTAIRES DANS LA REGION COUVERTE PAR LE COMITE DE COORDINATION DU CODEX POUR L'AFRIQUE**

c) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou suggérés par le ou les organismes internationaux ou intergouvernementaux compétents:

Observations ; Nous proposons de tenir compte du résultat des travaux entrepris par les organisations sous régionales comme l'UEMOA et la CEDEAO, notamment le règlement **07/2007/CM/UEMOA** relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA et le Règlement **C/REG.21/11/10** portant harmonisation du cadre structurel et des règles opérationnelles en matière de sécurité sanitaire des aliments, des végétaux et des Animaux dans l'espace CEDEAO.

Avis scientifiques d'experts – nécessité et disponibilité

Il n'est pas envisagé à ce stade de faire appel à des experts, pour avis scientifiques.

Observations : nous pensons que l'utilisation des connaissances scientifiques pourrait aider à l'établissement des dispositions basées sur les risques.